

Initiatives ministérielles

la tierce partie qui en subit les conséquences. Dans le cas qui nous intéresse aujourd'hui, ce sont les agriculteurs, les transporteurs, les travailleurs des usines de déshydratation, ainsi de suite.

Mon collègue de Wild Rose a visé juste en disant que nous avions un plan qui aurait permis de prévenir ce genre d'interruptions de travail. Dans sa grande sagesse, si je peux m'exprimer ainsi, le gouvernement a cru bon de ne pas appuyer notre mesure législative.

M. Thompson: Au sens impropre du terme.

M. Kerpan: Oui, j'utilise cette expression de façon impropre, c'est juste.

Mon collègue de Saskatoon—Dundurn a utilisé l'expression à maintes reprises, notamment pour signaler que les réformistes n'étaient pas à la Chambre un dimanche pour voter. Que ce soit vrai ou faux, cela n'a pas d'importance. Moins d'une semaine auparavant, nous avons présenté à la Chambre une mesure législative d'initiative parlementaire qui aurait pu nous permettre d'éviter toute cette histoire. Personne n'aurait eu alors à se présenter ici un dimanche. C'est ridicule. L'argument est ridicule et j'ai honte de voir qu'un député l'ait soulevé à la Chambre.

• (1345)

Revenons à la mesure législative dont la Chambre est saisie aujourd'hui, soit le projet de loi C-92, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé. Le projet de loi tend à modifier le système de mise en commun établi par la Commission canadienne du blé en fonction des nouvelles conditions commerciales.

L'évolution rapide des conditions commerciales est peut-être le facteur qui touche le plus le secteur agricole actuellement. Cela ne fait aucun doute. En fait, nous vivons aujourd'hui dans un monde moderne, basé sur la connaissance, technologiquement avancé et axé sur la globalisation des marchés. Cela ouvre de nombreuses portes aux agriculteurs et aux négociants agricoles, aux décideurs et aux législateurs de même qu'aux sociétés céréalieres, aux organisations agricoles et aux sociétés de transport. Outre les changements rapides qui se produisent dans un nouvel ordre économique, deux autres facteurs entrent en jeu.

Le secteur agricole est unique en ce sens que nous cultivons un produit de base qui ne change jamais et qui sera toujours en demande, la nourriture. Étant donné que la population mondiale s'accroît sans cesse et devrait atteindre 10 milliards d'habitants d'ici l'an 2050, il faut s'attendre à une hausse remarquable de la demande pour nos produits. Les aliments que nous produisons sont essentiels à la vie et à la santé de tous les êtres humains. Manger est notre besoin le plus essentiel. Nous produisons donc quelque chose qui sera toujours en demande.

Le secteur agricole est donc un secteur de ressources primaires en pleine transition qui essaie de satisfaire un marché croissant tout en espérant profiter pleinement des possibilités qu'il offre. Nous avons un bon produit et nous avons un marché. Nous devons nous adapter à ces nouvelles possibilités et en profiter au maximum. Nous devons être prêts à faire cela rapidement. Nous devons apprendre à prévoir ce que l'avenir nous réserve et nous efforcer de nous préparer en conséquence.

Tous les intervenants, soit les agriculteurs, les transformateurs, les transporteurs, les distributeurs et les décideurs, doivent collaborer afin que la transition entre l'ancienne réalité et la nouvelle soit aussi efficace et efficiente qu'il est humainement possible de le faire.

Je me réjouis que nous soyons saisis aujourd'hui de ce projet de loi. Il est avant tout déposé pour réagir à l'expansion et à la transformation du marché. Nous allons sans doute examiner ce projet de loi en détail, mais il constitue essentiellement une réaction au fait que nos produits céréaliers vont envahir de nouveaux marchés. Il nous faudra alors modifier notre système et notre politique en conséquence.

Plus précisément, ce projet de loi vient en réaction au fait que nos céréales sont de plus en plus en demande dans les pays du Pacifique et qu'il faut donc en expédier davantage de l'autre côté du Pacifique que de l'autre côté de l'Atlantique. Cette modification structurelle du marché international influe directement sur nos ports d'embarquement et sur notre réseau de transport intérieur.

Les producteurs céréaliers de l'Ouest ont toujours assumé une partie du coût d'expédition des céréales vers nos ports. Cela s'appelle un système de mise en commun. Ce système visait simplement à répartir le plus équitablement possible les avantages et le coût du secteur céréalier entre les producteurs. Je commenterai ce principe d'avantages et de partage des coûts dans un instant, mais permettez-moi tout d'abord de dire quelques mots des changements que la nouvelle structure des marchés impose à notre système actuel de mise en commun.

Les ports par lesquels les producteurs céréaliers de l'Ouest expédient depuis toujours leur grain à l'étranger sont ceux de Vancouver et de Thunder Bay et cela, parce que le cours mondial des céréales stockées à ces deux points d'expédition, soit l'un vers l'Est et l'autre vers l'Ouest, était effectivement le même. La demande provenant de l'autre côté des deux océans était à peu près la même mais, comme elle commence à augmenter dans les pays du Pacifique, le cours mondial des céréales stockées à Vancouver excède celui des céréales stockées à Thunder Bay.

Pour s'adapter à cette nouvelle réalité du marché et pour que notre système de mise en commun des céréales demeure intact et juste, il faut déplacer le point d'expédition vers l'Est de Thunder Bay aux ports situés plus à l'Est, le long du Bas-Saint-Laurent. D'un point de vue pratique, il s'ensuit que les agriculteurs du Manitoba et de l'est de la Saskatchewan qui expédient leur grain vers l'est, à Thunder Bay, pour l'exportation devront maintenant absorber le coût du transport de leur grain aux ports plus à l'est, le long du Bas Saint-Laurent.

• (1350)

Depuis des années, les agriculteurs des Prairies les plus à l'Ouest considèrent que l'utilisation de Thunder Bay comme point d'expédition le plus à l'est pour les marchés d'exportation augmente injustement leur part du coût de la mise en commun. Les agriculteurs de l'est des Prairies l'ont reconnu. Autrement dit, il était évident qu'il y avait une anomalie et un élément inéquitable dans le système de mise en commun.